

Module 4: Gérer le processus d'évaluation et de reporting

Aperçu

Ce module traite de l'implication de différents groupes d'individus, notamment le public, dans le processus d'évaluation et de rapport intégrés. Il souligne également certains modes de gestion de ce processus.

A travers ce module, vous saurez:

- Pourquoi le processus d'évaluation et de rapport environnemental intégrés est important
- Qui devrait être impliqué et à quel niveau
- Qu'il est important de correctement choisir les sujets
- Comment le processus pourrait être géré à différents niveaux

4.1 Introduction

Le processus d'évaluation et de rapport environnemental devrait être considéré comme un processus continu. Son organisation et sa gestion doit être assez flexible pour permettre à des scientifiques environnementaux de décider des questions importantes à analyser, en collaboration avec une gamme large mais gérable d'acteurs de la société civile. L'institution détenant le leadership devrait avoir un mandat permettant de mener ou d'avoir l'autorité dans tous les domaines d'évaluation et de rapport environnemental et de considérer la participation d'autres institutions comme obligatoire.

4.2. Importance du processus

Le processus d'évaluation et de rapport environnemental intégré important, tout d'abord parce qu'il est un processus d'apprentissage. Avec une gamme de parties prenantes de différents secteurs de la société et influençant la prise de décisions, il devient un processus de renforcement des capacités, encourageant les parties prenantes, individus et institutions, à se familiariser avec le développement durable et la protection de l'environnement. Grâce à l'interaction pour élaborer et produire un rapport d'évaluation, un nombre grandissant de personnes découvre comment elles peuvent travailler ensemble pour une bonne cause. Ceci est important en toute circonstance mais plus particulièrement lorsque l'expertise et les ressources financières sont limitées. L'intérêt pour le développement durable se propage des secteurs indépendants ou ministères à une variété de parties prenantes tous secteurs confondus. Ceci est une bonne base pour :

- Soutenir le développement durable à travers l'identification de liens économiques, sociaux et environnementaux et des synergies entre eux. En répondant dans l'ordre aux questions de la Figure 3 ou 4, l'évaluation et le rapport environnemental intégrés montre que les liens entre l'activité humaine et l'environnement sont logiques. « Qu'arrive-t-il à l'environnement ? » et « Pourquoi cela arrive-t-il ? » lie directement les pressions humaines exercées sur l'environnement. Cette information est essentielle et préliminaire à la décision de lier l'état de l'environnement à la formulation de politiques. En répondant à « Quelles sont les mesures prises et sont-elles efficaces ? », nous essayons d'évaluer l'efficacité des politiques existantes pour résoudre les problèmes environnementaux. Enfin, en se posant la question de ce qui arriverait si nous n'agissons pas maintenant, nous offrons une nouvelle base pour influencer les prises de décision. Puisque ces questions sont posées constamment, nous offrons, à travers les rapports EEI continuellement une base pour influencer la formulation de politiques. Il est évident que certains liens seront plus bénéfiques que d'autres pour créer des synergies. Les compétences pour identifier les liens les plus bénéfiques devraient être développées.

- Explorer les liens entre politiques, l'économie, la société et l'environnement. Si la phase de l'évaluation et du rapport environnemental intégrés susmentionnée est poursuivie avec réussite et continuellement avec la participation/consultation d'une large gamme de parties prenantes, les décideurs seront motivés pour élaborer des stratégies et politiques de développement durable. Grâce au processus d'apprentissage induit par l'implication d'un grand nombre de parties prenantes, les suppositions et attentes seront identifiées clairement et les décideurs sauront comment obtenir le soutien pour parvenir à leurs objectifs.
- Développer des trains de mesure adéquats. Bien souvent, un pays ou une région identifie un thème focal spécifique de développement durable et peut avoir besoin d'un ensemble de politiques liées pour parvenir à l'aboutissement de ce thème. Le train de mesure développé pour le développement durable peut varier et l'évaluation et le rapport environnemental intégrés peuvent être utilisés pour développer le train de mesure approprié pour une région ou un pays. La réduction de la pauvreté a par exemple été le thème focal du NEPAD dans la région Afrique, en alignement avec Les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans la pratique, développer des trains de mesures asseyant l'équité (les plus gros bénéfiques pour les plus pauvres) avec les politiques pour le développement durable représente un grand défi. L'évaluation et le rapport environnemental intégrés sont une bonne base pour confronter ce défi.

Le rapport final issu d'une évaluation et d'un rapport environnemental intégrés est très important. Cependant, son processus de production est tout aussi important, surtout pour donner un sens d'appropriation à ceux qui l'ont produit. L'implication d'une large gamme de départements gouvernementaux d'une part et du secteur privé, de l'industrie, du monde académique des communautés locales et d'autres groupes d'intéressés domestiques fait qu'une large gamme d'opinions est considérée. Cela augmente également la transparence et la responsabilité des décideurs et aide à parvenir à un consensus et à renforcer les capacités nationales par la pratique. La participation élargie au processus et la bonne gouvernance augmentent les chances de perception sérieuse par le public et les décideurs du rapport final.

Réunir des connaissances et des questions d'intégration pour la formulation de politiques. Les connaissances requises par l'évaluation et le rapport environnemental intégrés se trouvent dans les départements et institutions gouvernementaux et dans les institutions et organisations non gouvernementales. L'encadré 4.1 et 4.1b présentent les sujets pour lesquels les

connaissances étaient requises dans le cadre du Rapport 2001 sur l'Etat de l'Environnement de l'Ouganda (niveau national) et dans le cadre du Rapport sur l'Etat de l'Environnement en Afrique Occidentale (niveau sous-régional) ; les sources d'informations pour ces deux rapports étaient multiples et variées. L'exploration de ces thèmes a requis la coopération entre plusieurs Départements généralement en compétition, à l'échelle nationale pour l'Ouganda et à l'échelle régionale (pour l'Afrique Occidentale). Les risques de tension d'ordre professionnel, bureaucratique, religieux ou politique sont élevés. La confiance, l'assurance et la coopération entre ces organisations et entre individus sont clé pour parvenir au succès mais ne s'acquièrent qu'au fil du temps s'acquérir lentement et avec assistance.

Tableau 4.1 Les sujets principaux pour lesquels des informations ont été acquises pour le Rapport SOE de l'Ouganda 2001

Thème	Sujet pour la formulation de politique
Terre	Dégradation, propriété
Forêts et zones boisées	déforestation
Zones humides	Dégradation
Eau douce	Accès et qualité
Biodiversité	Perte et introduction d'espèces étrangères
Zones urbaines	établissements humains non planifiés, hygiène, , gestion des déchets
Atmosphère	changement climatique, variabilité, et pollution de

Santé humaine et environnement	l'air prévalence des maladies, VIH/SIDA
Désastres environnementaux	guerres et conflits, sècheresses, inondations

- Faciliter la coopération entre les décideurs entre gouvernements et au-delà : rassembler les connaissances fragmentées susmentionnées pour l'évaluation et le rapport environnemental intégrés requiert la coopération entre les décideurs et les scientifiques, certains d'entre eux n'ayant jamais collaboré entre eux auparavant. Le processus est un processus d'apprentissage pour la coopération d'ordre sectoriel, disciplinaire et idéologique et dont la valeur existe bien au-delà du rapport.

4.3 Implication dans le processus d'évaluation et de rapport intégrés sur l'environnement

Les communautés africaines exposent des contrastes extrêmes en termes de classe sociale, niveau de connaissance des processus de développement, niveaux d'éducation, etc. La pauvreté est répandue et les nouvelles idées difficilement liées à la pauvreté sont difficiles à communiquer. Ainsi, il vous faudra sans doute faire des efforts supplémentaires pour lier la société civile aux décideurs. Vous ne devriez pas prendre l'implication de la société civile (et plus particulièrement celle des communautés plus pauvres) dans le processus d'évaluation environnementale pour acquise. La gestion du processus d'évaluation et de rapport environnemental intégré encourage la participation de toutes les couches de la société, dans les domaines pour lesquels leur contribution est importante. Les communautés rurales contribueraient particulièrement aux questions de connaissances environnementales indigènes dont certaines ne seraient pas facilement accessibles aux décideurs. Cette attitude pro-implication dans l'évaluation environnementale devrait être élargie pour couvrir toutes les couches de la société civile.

: Le processus d'évaluation et de rapport environnemental intégrés comprend trois niveaux d'implication :

- La dissémination d'informations qui est un niveau d'implication assez faible. A ce niveau, la société civile est informée des politiques qui sont sur le point d'être développées ou qui sont déjà en cours d'application. Elle peut éventuellement faire des commentaires et ces commentaires seront écoutés mais ils n'influenceront pas la finalité de la politique.
- La consultation qui est un niveau supérieur d'implication durant laquelle, avant que la politique environnementale ne soit mise en pratique, les opinions des parties prenantes sont sollicitées. Ceci se passe avant ou après que la politique ne soit élaborée et prête à être discutée. L'ébauche de politique doit avoir pris en considération les commentaires et conseils émis par les parties prenantes consultées.
- La participation qui est un processus de communication continue et triangulaire entre la société civile, les groupes de rédaction de politique et les décideurs. La politique environnementale finale est le résultat de l'implication directe et complète de ces trois groupes. Quand le besoin de changer certaines composantes des politiques existantes, le même niveau d'implication est attendu.

Bien que souhaitable, la participation au même degré de toutes les catégories de la société civile il est peu pratique. Ainsi, identifiez les parties prenantes les plus impliquées dans un domaine de politique environnementale bien précis pour les faire participer à sa formulation. Les individus indirectement concernés peuvent être consultés tandis que ceux dont l'intérêt converge avec la politique peuvent être informés. Aucun groupe d'individus ne peut à lui seul créer, élaborer et formuler une politique environnementale entière dans le cadre de l'évaluation et du rapport environnemental intégrés. Le Tableau 4.4 montre les différents niveaux et l'implication que chacun requiert. Les informations doivent être disponibles très tôt pour permettre aux différents groupes de la société civile de prendre part au processus d'évaluation et de rapport environnemental.

Le processus AEO utilise les trois niveaux d'implication

- Les groupes de travail d'experts spécialisés (en politiques, renforcement des capacités, données, etc), les centres de collaboration et autres institutions d'intérêt spécialisé participent à l'identification de problèmes dans leurs domaines respectifs, en accord avec les initiatives environnementales en Afrique.

- Les groupes thématiques (ex: sur l'environnement marin) et les jeunes sont consultés sur des sujets de leur intérêt.
- Les participants des sous-régions/pays (Afrique austral, Afrique orientale et Afrique septentrionale etc.) sont consultés pour scruter les questions et ajouter ou modifier des questions pertinentes au niveau sous régional et national.
- Le public dans son ensemble est informé de la progression des consultations à travers l'internet, la radio nationale, la télévision et les brochures.

Les consultations sur les politiques avec ces différents groupes se tiennent dans différents coins de l'Afrique ou au siège du PNUE à Nairobi pour s'assurer de la large participation d'une gamme élargie de parties prenantes. Simultanément, le processus AEO doit lier des groupes internationaux consultatifs et de travail pour l'apport au processus GEO et, à travers le PNUE, à tout le système des Nations Unies. La large implication encourage les scientifiques, les décideurs et la société civile à s'engager dans des discussions et débats liés aux politiques, base de l'évaluation environnementale. Pour le renforcement de capacités en évaluation environnementale, un réseau d'universités a été mis en place.

Tableau 4.2: . Les différents niveaux d'implication possibles, par thème dans l'évaluation et le rapport intégrés sur l'environnement

Thème central de la politique	Groupe de la société civile	Degré d'implication
--------------------------------------	------------------------------------	----------------------------

Thème central de la politique	Groupe de la société civile	Degré d'implication
Amélioration du rendement agricole	Communautés rurales paysannes	Participant
	Ingénieurs agronomes	Participant
	Chauffeurs de taxi	Informent
Salubrité dans les zones urbaines	Communautés urbaines	Participant
	Communautés péri-urbaines	Participant
	Communautés rurales	Informent
Evaluation de l'impact probable d'une sécheresse menaçante	Tous	Participant
Elaborer des indicateurs pour mesurer la déforestation	Communautés rurales près des zones forestières	Participant
	Scientifiques intéressés par les végétaux	Participant
	Instituteurs	Participant
	Communautés urbaines	Consultent
	Communautés de mineurs	Informent

4.4. Décider des questions importantes du processus

Toutes les questions pertinentes à l'évaluation environnementale ne peuvent être traitées dans le rapport. L'élaboration précoce d'une liste des questions les plus importantes est fondamentale. L'importance des questions diffère suivant le niveau d'analyse (région, sous-région, pays, local et communautaire).

Les parties prenantes peuvent se réunir plusieurs fois avant de dresser une liste finale de questions à traiter dans le rapport. Un petit groupe d'experts peut dresser une longue liste de questions pour une région, de laquelle les des questions pertinentes aux sous-régions ou pays peuvent être extraites ; des questions pertinentes à l'échelle nationale mais non pas régionales peuvent également être ajoutées à la liste. Une analyse détaillée de l'environnement marin côtier peut par exemple être une question

critique pour l'Afrique australe en tant que sous-région. A l'échelle nationale, cependant, elle serait importante pour Maurice mais pas pour le Botswana, un pays sans côte.

Il est très important d'énoncer la façon dont les sujets seront traités et comment ces derniers seront utilisés pour atteindre les objectifs du rapport. Pour l'identification des sujets importants pour AEO-2, un groupe consultatif sur les données et les sujets a été formé et a dressé une longue liste de sujets potentiels, tel que le montre le Tableau 4.3. Cette liste fut ensuite envoyée au parties prenantes à l'échelle nationale, qui ajoutèrent ou retirèrent des thèmes, en fonction de leurs connaissance de l'importance des thèmes dans le contexte de leur pays ; ces parties prenantes ont également fournis des détails sur les variables qu'ils souhaitaient voir traités pour chaque thème général. Les thèmes du Tableau 4.3 sont très généraux (excepté environnements marins) et sont suffisamment généraux pour être inclus à l'échelle nationale.

Tableau 4.3 - Les questions régionales consolidées AEO-2, décidées au cours d'une série de réunions d'experts et à travers la participation de la société civile à travers la région Afrique

Thème	Atout	Opportunités	Sujets/menaces
Land Terre	La terre comme facteur de production et de santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production, ex: sécurité alimentaire, élevage ▪ Développement de dwellings/settlement de lieux d'habitation/d'établissements ▪ Autres fonctions, ex: investissement, gage écotourisme, développement urbain, transport ▪ Terres arides pour remise en état, la restauration et l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régime foncier, propriété foncière ▪ Appauvrissement de la terre – fertilité des sols, raréfaction de l'eau, désertification, surpâturage, bas-fonds <p>Gestion des terres – planning et classification de l'utilisation des terres, mauvaises pratiques agricoles, terres marginales, perte de terres arables</p>
Forêts et zones boisées	Ressources forestières et des zones boisées pour l'énergie, l'alimentation, le bois d'œuvre,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation des forêts – diversité d'opportunités et retours à travers l'écotourisme, les loisirs pour les communautés rurales, l'habitation, les réservoirs de biodiversité, les bénéfices médicinaux pour les maladies incurables à travers l'avancée technologique et la recherche, la régulation du climat, la protection des points de captage– réservoir de sol et d'eau ▪ Source of wealth through carbon sinks and 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déforestation et baisse de la qualité des forêts ▪ Inventaire, suivi et gestion incomplets ▪ Gouvernance (implication communautaire, decentralization) et evaluation des ressources naturelles (biens et services) ▪ Exploitation non-durable des ressources forestières

Thème	Atout	Opportunités	Sujets/menaces
		<p>Source de santé à travers les puits de carbone et le commerce de carbone, la collecte rationnelle des produits ligneux et non-ligneux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'afforestation comme opportunité d'investissement 	
Atmosphère	Potentiel pour des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et pour la modification des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement dans l'énergie renouvelable ▪ Renforcer les programmes de suivi existants ▪ Source d'eau à travers les précipitations non consommées (collecte d'eau) ▪ Potentiel pour soutenir l'agriculture et le tourisme ▪ Investissements stratégiques pour le contrôle de la pollution peut mener à l'amélioration de la santé ▪ Promeut l'adoption de technologies plus propres ▪ Les coûts externalisés de la pollution pourraient être internalisés (principe pollueur-payeur) ▪ Elaboration de systèmes d'alerte précoces 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Variabilité climatique – impact sur la santé, la sécurité alimentaire, les établissements humains ▪ Changement climatique ▪ Pollution de l'air
Eau douce	Les abondantes ressources en eau terrestres et souterraines de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'eau comme facteur de production et d'investissement (énergie, agriculture, industrie, pêche, etc.) ▪ L'eau comme bien social et économique ▪ Infrastructure et transport <p>La gestion intégrée des ressources hydriques représente une opportunité pour la coopération régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité et quantité ▪ Disponibilité, variabilité accessibilité ▪ [Gestion de l'eau] ▪ Investissement faible (technologie), exploration et évaluation du potentiel de l'eau douce ▪ Cadre législatif et institutionnel ▪ Maladies provenant de l'eau, ex: bilharziose, cécité riveraine, maladie du

Thème	Atout	Opportunités	Sujets/menaces
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation domestique et hygiène 	<p>sommeil</p>
Zones humides	Services et ressources écosystémiques pour l'utilisation humaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'écotourisme ▪ Pisciculture et agriculture ▪ Capacité d'amortissement (de la pollution, des inondations, de la salinisation) ▪ Services écologiques (reproduction piscicole, habitat pour les oiseaux migrateurs, modifications climatiques, pâturages saisonniers) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dangers pour la santé ▪ Pollution des zones humides <p>Conversion rapide (mise en décharge, zones humides asséchées pour l'agriculture, perte d'habitats et de biodiversité)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion et législation (notamment le comportement envers les zones humides en tant que zones de décharge) ▪ Sédimentation excessive et décharge de déchets solides et d'eaux usées
Etablissement humain (rural et urbain)	Existence d'un abri avec ressources pour le bien-être et les services humains, l'espace, le travail, les marchés et l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'établissements à travers les partenariats publics-privés et les ONG ▪ Centres pour la communication facile et l'utilisation jointe de l'infrastructure et commerce (croissance économie/économies d'échelle) ▪ Echange culturel, social et économique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès aux services sociaux élémentaires (notamment la sécurité, l'électricité, le transport, l'eau, l'hygiène, le logement, l'éducation, la santé et les marchés) <p>Pressions par le changement démographique – les migrants, les réfugiés, les squatteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution et déchets ▪ [Investissement] ▪ Utilisation des terres et gestion ▪ [Détérioration/érosion] des échanges et

Thème	Atout	Opportunités	Sujets/menaces
			valeurs sociaux, économiques et culturels [Vagues de chaleur localisées]
Environnement côtier et marin	Existence de ressources marines et côtières étendues et diversifiées. Long rivage avec un large Zone Economique Exclusive de potentiel fort pour la pisciculture marine, la collecte d'algues, le tourisme et la prospection pétrolière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel pour l'écotourisme ▪ Biodiversité et produits côtiers et marins, ex: eau désalée, sel ▪ Potentiel en énergie (vagues de marée, pétrole, gaz) ▪ Potentiel pour le développement d'une industrie maritime internationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Erosion côtière et montée des eaux ▪ Destruction des récifs coralliens et perte de biodiversité côtière et marine ▪ Gestion intégrée des zones côtières (législation locale et internationale) ▪ Pollution
Biodiversité	Reserve étendue de ressources biologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel pour soutenir les modes de vie (tourisme, médecine traditionnelle, sécurité alimentaire, commerce) ▪ Potentiel pour soutenir l'éducation, la science et la technologie ▪ Services écosystémiques (diversité de l'écosystème et des espèces, variabilité du réservoir génétique, intégrité écologique) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perturbation, perte d'habitats, d'espèces et de gènes ▪ Gouvernance (gestion et législation) ▪ Espèces étrangères envahissantes

Thème	Atout	Opportunités	Sujets/menaces
Energie	L'énergie comme force directrice du développement économique de par l'existence de nouvelles sources d'énergie nouvelle renouvelable et d'hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel pour développer des sources d'énergie nouvelles et renouvelables à travers les partenariats publics--privés ▪ Potentiel pour le développement de l'industrie et de la technologie ▪ Promouvoir les sources renouvelables/alternatives d'énergie en faveur de la protection environnementale, ex : incinération des déchets pour la production d'énergie, l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des cadres économiques appropriés pour évaluer les options <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capital Disponibilité, accès et coût, notamment le capital de départ ▪ Efficience – production, transmission, utilisation ▪ [Vulnérabilité aux désastres] ▪ Technologie appropriée ▪ Gestion et législation ▪ Dépendance exagérée envers la biomasse

4.5. Gestion du processus au niveau national

L'importance de l'évaluation environnementale comme partie intégrante de la planification pour le développement durable est très récente en Afrique. Comme il a été souligné dans le Tableau 1.1, plusieurs des premières évaluations et premiers rapports qui ont suivi la conférence de Rio en 1992 ont pour la plupart été préparés sous l'encouragement d'une organisation internationale, d'institutions et de bailleurs. A la fin des années 90, l'évaluation et le rapport environnemental ont été préparés sous l'insistance des gouvernements nationaux, avec l'assistance du PNUE. La CMAE est le résultat d'un long progrès au terme duquel les gouvernements africains se sont appropriés et ont pris la responsabilité de leurs questions environnementales et plusieurs pays dépendent de capacités disponibles localement. Actuellement, la CMAE guide la région en matière de questions environnementales et a sollicité l'assistance du PNUE pour développer différents aspects des rapports nationaux sur l'avenir de l'environnement dans le cadre du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial.

Il n'existe aucun modèle type pour l'Afrique entière de gestion du processus d'évaluation environnementale, mais dans les programmes les plus probants (le Ghana et l'Ouganda en sont de bons exemples), le processus est mené par un département, une direction, une agence ou autorité rattachés à un ministère pertinent. La Figure 4.1 fournit un schéma organisationnel général, basé sur plusieurs structures organisationnelles véritables dans plusieurs pays d'Afrique.

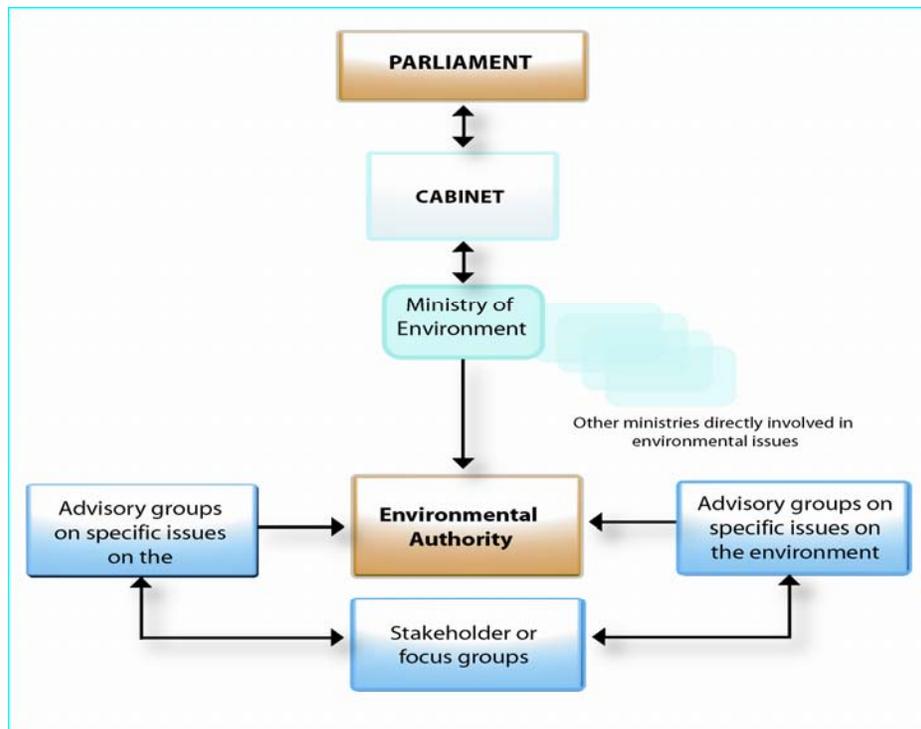


Figure 4.1: Organigramme général pour gérer le processus de reporting

Cabinet

Ministère de l'Environnement

Groupes conseils sur des sujets environnementaux spécifiques Autorité environnementale

Groupes conseils sur des sujets environnementaux spécifiques

Partie prenante ou groupe cible

La composition et les responsabilités de ces groupes peuvent être décrits ainsi:

Le Parlement: ERIE sera le plus utile dans le cadre d'une bonne gouvernance. L'entité législative et de décision finale serait une entité représentant la société dans son ensemble, de préférence élue librement, tel qu'un parlement. Les membres du Parlement devraient adopter les points de vue de leurs électeurs sur l'environnement.

Le Cabinet: est l'autorité de décision finale en ce qui concerne tous les sujets environnementaux, mais dans le contexte de l'évaluation et du rapport environnemental intégrés, il reçoit des conseils de la part d'autres groupes inférieurement hiérarchiques.

Le Ministère de l'Environnement: actuellement, dans plusieurs pays d'Afrique, un ministère coordonne tous les sujets environnementaux. Son ministre assiste aux réunions de la CMAE pour relier la politique nationale à celles d'autres pays de la région Afrique. Dans le contexte de l'évaluation et du rapport environnemental intégrés, ce ministère peut avoir des représentants dans plusieurs autres ministères (l'équivalent de guichets d'accueil) jugés comme étant directement impliqués dans des questions environnementales et qui pourraient présider à une table ronde de l'ensemble de ces représentants et d'autres représentants de multi-parties prenantes (ex : quelques ONG, le monde académique). La table ronde permet le dialogue continu à travers le gouvernement et les représentants hauts placés de la société civile.

L'Autorité Environnementale (ou un groupe similaire): peut être une autorité indépendante mais est souvent le cheval de trait au sein du Ministère de l'Environnement. C'est le département de planification pour les questions environnementales. Il pourrait servir de forum pour certains des représentants du comité décrit ci-dessus, sous l'autorité du Ministère de l'Environnement.

Les groupes d'experts ou de conseil technique: des participants issus des divers départements gouvernementaux et d'autres organisations et qui ont des connaissances spécialisées et un accès direct aux données brutes.

Groupe de parties prenantes ou cible : des représentants d'une variété d'organisations sociales (voir ci-dessous). Les groupes cibles ont été utilisés pour la recherche qualitative participative, et plus récemment comme « outils » dans l'évaluation environnementale intégrée. Leur fonction est d'informer les décideurs de préférences, d'opinion et de préoccupations sociales et de soutenir la prise de décision liée à des questions de politiques complexes (Dürrenberger et autres 1997).

4.6. Gestion du processus au niveau sous-national

Plusieurs rapports SOE utilisant l'évaluation et le rapport environnemental intégrés sont actuellement produits aux échelles sous-nationales par les municipalités, les ONG, les sociétés et les autorités décentralisées. Ces rapports devraient suivre le cadre utilisé à l'échelle nationale et devraient apporter une valeur ajoutée au processus de rapport national en proposant des synergies tirées d'une perspective différente mais complémentaire. L'arrangement institutionnel pour rapporter devrait être cohérent avec l'arrangement national général. Etant donnée la prolifération de Ministères de l'Environnement dans un nombre grandissant de pays africains, il est commun de trouver un département dans ce ministère pour gérer le processus. Néanmoins, el rapportage SOE sous-national devrait évaluer lequel entre un département gouvernemental existant et une agence indépendante ou semi-indépendante est le plus adéquat pour gérer le processus. Chacun représente des avantages et des inconvénients (IISD 1999).

Un département gouvernemental existant :

- Contrôle de plus près la gestion du processus. Il réduit la probabilité de prolifération d'agences spécialisées dans l'établissement du processus. Cependant, le département en question risque de se retrouver associé à ses anciennes relations et risque de ne pas être reconnu comme indépendant par d'autres gouvernements départementaux.
- Aura l'avantage de faire partie de ses réseaux, anciens et existants. Cependant, cet avantage risque de ne pas encourager le Département à trouver dynamiquement

d'autres parties prenantes pour élargir la participation, une disposition essentielle pour passer du SOE traditionnel à l'évaluation et au rapport environnemental intégrés.

-
- Aura l'avantage de connaître et d'accéder aux données disponibles dans le Gouvernement mais en conséquence, risque de vouloir maintenir le status quo alors qu'un besoin de changement serait flagrant.

Une agence indépendante ou semi-indépendante :

- Commence avec l'image intact d'une unité autonome, compétente, avec une vision à long terme et possédant un potentiel d'innovation. Cependant, son mandat, autorité liée au rapport et ses pouvoirs pour accéder aux données existantes risquent d'être à négocier avec les institutions existantes et qui pourraient être fermées aux innovations.
- Peut obtenir des financements consistants de la part des bailleurs ou avoir une ligne budgétaire de ses fonds propres. Les fonds pour maintenir ses innovations risquent cependant d'être limités puisqu'aucun ministère ne plaidera sa cause au niveau du cabinet.
- Se lie facilement aux organisations non-gouvernementales, mais devra établir ses propres réseaux au sein du Gouvernement, une source sûre de problèmes pour l'obtention de données venant des ministères pour l'évaluation et le rapport environnemental intégrés dans les pays africains. Ceci va à son désavantage.

4.7. Le mandat légal

L'évaluation et le rapport environnemental intégrés requièrent la collaboration d'un grand nombre d'organisations, d'institutions, de ministères et d'individus, avec des responsabilités spécifiques tout au long d'un processus qui risque d'avoir des limites temporelles. Chaque élément contribuant au processus devrait avoir l'autorisation de se mettre à la tâche qui lui est confiée. Il devrait également avoir l'autorité pour réclamer aux autres ce dont il a besoin pour faire face à ses responsabilités. A législation existant à l'échelle nationale doit être prise en compte dans toute politique environnementale dans le cadre de l'évaluation et du rapport environnemental intégrés pour définir les responsabilités du Département ou de l'agence chargé(e) du rapport et ses relations privilégiées avec les autres ministères ou départements les plus pertinents (ex : office national de la statistique et autres départements liés aux programmes de suivi environnemental. Lorsque les questions sont analysées au-delà du niveau national (ex : par les systèmes d'alerte précoce), les gouvernements nationaux devraient mandater les institutions chargées des rapports.

4.8. Elaborer une stratégie d'impact pour votre Evaluation Environnementale Intégrée

L'évaluation et le rapport environnemental(e) sont effectués continuellement avec des objectifs bien précis à atteindre. Au commencement, il peut être difficile d'identifier des questions prioritaires liées à une politique particulière. Néanmoins, le rapport peut servir à susciter l'intérêt des décideurs et la pression politique sur ces derniers pour qu'ils formulent des politiques et mettent en œuvre le planning recommandé par le rapport. Les priorités des décideurs peuvent être différentes des points centraux des recommandations du rapport. La stratégie d'impact consiste à s'assurer que les décideurs pertinents accordent leur attention et qu'ils définissent leurs priorités en synergie avec les recommandations du rapport, soit du

fait des connaissances qu'il acquièrent le long du processus d'évaluation, soit du fait de la pressions de ceux qui ont accès à eux, soit du public.

Une stratégie d'impact fait partie intégrante du processus d'évaluation, devrait être élaborée depuis le départ et doit comprendre des phases claires pour s'assurer que le travail fait répondra aux préoccupations identifiées dans l'évaluation environnementale intégrée. Son élaboration précède les activités de l'évaluation mais elle devrait s'adapter aux changements de priorités du gouvernement et du public.

Au cours de votre élaboration de stratégie, analysez tout l'environnement dans lequel vous travaillez, notamment les supporteurs et détracteurs potentiels. Analysez les connaissances disponibles pour déterminer les connaissances dont les personnes qui vous assisteront à avoir l'impact souhaité ont besoin. Vous pourrez alors faire le suivi et l'évaluation continue des résultats de vos actions pour voir si les objectifs reçoivent le soutien nécessaire, ce qui pourrait vous éclairer sur la manière dont vous pourriez modifier votre stratégie ultérieurement.

Le Modèle 9 montre comment l'élaboration d'une stratégie d'impact peut être liée à la formulation de politiques pour réaliser les impacts attendus.

4.9. Sujets de discussion

Utilisez les questions suivantes pour vous guider

Q: Quel est ou comment devrait être le dispositif institutionnel pour le rapport environnemental dans votre pays?

R: _____

Q: Le dispositif actuellement existant est-il adéquat et efficace ?

R: _____

Q: Le rapport environnemental est-il une obligation légale dans votre pays?

R: _____

Q: S'il ne l'est pas, comment le processus pour le rendre légalement obligatoire pourrait-il être initié ?

R: _____

4.10. Exercice 4.1

Avant de se rendre à la formation, les participants auraient dû remplir un questionnaire et dessiner l'organigramme pour le rapport SOE dans leur pays. Par groupe de trois ou quatre, les participants présenteront ces organigrammes aux autres membres du groupe. Ils les présenteront ensuite au reste des participants, en les comparant aux autres organigrammes du groupe et en soulignant les avantages et les inconvénients de chaque organigramme.

4.11. Références

Rump, P.C. (1996). *State of the environment reporting: Sourcebook of methods and approaches - Report no. TR.96-1*. United Nations Environment Programme, Nairobi